



SAISON 2022– 2023

**TENNIS CLUB LUSIGNAN VENOURS**

[yohannsenelas@gmail.com](mailto:yohannsenelas@gmail.com)

06 35 91 89 83



Licencié

**NOM** \_\_\_\_\_ **Prénom** \_\_\_\_\_ **Date de nais.** \_\_\_\_\_

N° de licence 

--	--	--	--	--	--	--	--

Sexe \_\_\_\_\_

**NOM Prénom du responsable (mineurs)** \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone . . . . . Mobile . . . . .

**Em@il : (obligatoire)** \_\_\_\_\_

**Autorisation parentale (pour les mineurs)**

Je soussigné \_\_\_\_\_ autorise mon fils / ma fille  
\_\_\_\_\_ à pratiquer le tennis lors des cours / en compétition,

certifie avoir pris connaissance des conditions d'adhésion et de participation aux cours.

Fait à Lusignan, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2022

Signature du responsable

**Licence et Inscription aux cours**

La licence est valable dès réception du règlement, aucun remboursement n'est envisageable.

Le club s'engage à proposer au moins 28 séances au cours de l'année, il faut être licencié pour y participer.

L'inscription aux cours hebdomadaires est annuelle, aucun remboursement n'est possible sauf exceptions suivantes : grossesse, changement de situation professionnelle entraînant une modification d'emploi du temps, déménagement hors secteur. Nous ne pouvons envisager de remboursement pour cause de maladie ou de blessure.

L'adhérent s'engage à assurer une présence régulière pour permettre un fonctionnement harmonieux du groupe et prévenir le professeur en cas d'absence.

**Le règlement complet (voir tarifs) est demandé à l'inscription** et devra intervenir au plus tard après le deuxième fréquentation pour les primo licenciés. Un paiement fractionné jusqu'à cinq versements est admis par chèques datés du jour de la remise mais déposés à la banque au 05 des mois convenus.

Les paiements par coupons sports, chèques vacances, tickets sport devront être déposés dès l'inscription.

Sans règlement dans les délais, le participant pourra être exclu des cours, faute de couverture d'assurance par la licence.

L'adhérent devra fournir tout les renseignements du présent bulletin, sauf licence pour les néo licenciés.

**ATTENTION : une fiche d'inscription (les deux pages) par adhérent**

Pris connaissance et approuvé :

signature



SAISON 2022– 2023

**TENNIS CLUB LUSIGNAN VENOURS**

[yohanssenelas@gmail.com](mailto:yohanssenelas@gmail.com)

06 35 91 89 83



**Inscription**

(nom de l'adhérent)

**NOM**

**Prénom**

Vous pouvez effectuer un chèque global pour une ou plusieurs adhésions ou demander un règlement échelonné en établissant plusieurs chèques (*ne pas postdater*). Dans tous les cas décrivez précisément le règlement dans le cadre ci-dessous et mentionnez au dos du chèque le nom du licencié.

Prévoir un bulletin par licencié. La licence est l'assurance de l'adhérent et aussi celle du club, la participation aux cours et aux compétitions ne pourra être effective **qu'après réception du certificat médical, du règlement et de l'autorisation parentale pour les mineurs**.

	Adultes	Jeunes (nés en 2005 et plus)	Mini-tennis		Report
Licence <b>seule</b>	95,00 €	55,00€			

Mini-tennis			75,00 €		
Cours 1h00, <b>en plus</b>	100,00 €	82,00 €			
Cours 1h15, <b>en plus</b>	125,00 €	102,00 €			

Total licence + cours choisi

**- 10 € pour le deuxième adhérent et suivants d'une même famille**

**Les cours sont organisés pour 28 séances à l'année.**

**A régler**

Paiement                    liquide                     chèque                     autres

Les paiements par coupons sports, chèques vacances, tickets sport devront être déposés dès l'inscription.

**Faire des chèques sans centimes, arrondi à l'euro, ils peuvent être différents.**

**Le montant total doit être réglé pour valider la licence**

Date de réception :				
	Dépôt chèque (au plus tard 05/10/22)	Dépôt chèque (au plus tard 05/11/22)	Dépôt chèque (au plus tard 05/12/22)	Dépôt chèque (au plus tard 05/01/23)
MONTANT				
DATE de DEPOT				